

Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland



Les enfants et les jeunes en Suisse s'expriment, de bon droit

Rapport sur les droits de l'enfant à l'attention du Comité des droits de l'enfant de l'ONU

DOJ Dachverband Offene Kinder- und Jugendberbeit Schweiz
AFAJ Association fédérale suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

SAJV Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
CSAJ Conseil Suisse des Associations de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili
Federazione Svizzera de las Grupos de Juventud

PfCH Pflege- und Adoptivkinder Schweiz

KINDERLOBBY SCHWEIZ
LOBBY SUISSE DE L'ENFANT
LOBBY SVIZZERA DEL FANCIULLO

Stiftung Kinderdorf Pestalozzi



vpod **ssp**

Save the Children



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Le projet bénéficie du soutien de la Fondation Protection de l'enfance Suisse et de l'Office fédéral des assurances sociales en conformité avec l'art. 10 de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEE).

Impressum

Edition:

Réseau suisse des droits de l'enfant, c/o polsan AG,
Effingerstrasse 2, CH-3011 Berne, www.netzwerk-kinderrechte.ch

Gestion de projet:

Simone Renner et Rahel Wartenweiler,
Réseau suisse des droits de l'enfant

Partenaires:

Conseil Suisse des Activités de jeunesse CSAJ, Lobby suisse de l'enfant, Association
faitière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert AFAJ, Pro Juventute, Save
the Children Suisse, PACH Enfants placés et adoptés Suisse, Commission de la forma-
tion, de l'éducation et de la science du Syndicat des services publics SSP.

Accompagnement de projet:

Christina Weber Khan

Texte et rédaction:

Olivia Thoenen

Traduction française:

Nicola Daenzer

Traduction anglaise:

Barbara Erblehner-Swann

Mise en page et graphisme:

Michel Bootz, Visuelle Kommunikation bootzbootz

Impression:

Gebo Druck AG

Image de couverture:

Couverture: La Session des jeune 2019. Copyright © Indra_Crittin

Page 6 Fondation Village d'enfants Pestalozzi / Conférence des enfants 2020

Page 9 Commission des jeunes du canton de Vaud

Pages 12/13 Save the Children Suisse en collaboration avec ORS Groupe Suisse

Page 20 Fondation Village d'enfants Pestalozzi / Conférence des enfants 2019

Page 28 Fondation Village d'enfants Pestalozzi / Conférence des enfants 2019

Page 34 La Session des jeune 2019. Copyright © Indra_Crittin

Page 36 Fondation Village d'enfants Pestalozzi / Conférence des enfants 2019

Pages 38/39 Katrin Meier, Commission de la formation, de l'éducation et de la science
du Syndicat des services publics SSP

Pages 48/49 Centre de Jeunesse de la Côte, Peseux

Page 50 Fondation Village d'enfants Pestalozzi / Conférence des enfants 2020

Soutien financier

Le projet bénéficie du soutien de la Fondation Protection de l'enfance Suisse et de l'Of-
fice fédéral des assurances sociales en conformité avec l'art. 10 de la loi sur l'encoura-
gement de l'enfance et de la jeunesse (LEE).



Les enfants sont parfois très bruyants – et pourtant, beaucoup trop souvent, on ne les entend pas !

La Convention des droits de l'enfant garantit aux enfants et aux jeunes le droit d'être entendus et de participer. Ils doivent être pris au sérieux et respectés en tant que personnes. A chaque fois que des décisions sont prises qui concernent les enfants et les jeunes, leur bien-être doit être placé au centre et lorsqu'il est question de leurs conditions de vie, ils doivent être écoutés et pouvoir participer à la prise de décision.

Même plus de vingt ans après la ratification, par la Suisse, de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, il reste beaucoup à faire en Suisse: encore trop souvent, les décideurs-ses adultes prennent en considération les besoins des enfants, et non leurs droits. Tant que ce type de raisonnement prévaut, et même si la participation des enfants et des jeunes à tous les niveaux de la vie en société constitue un aspect souhaitable, elle reste aussi un aspect facultatif.

La Convention des droits de l'enfant se fonde, quant à elle, sur une approche inconditionnelle des droits de l'enfant: un enfant possède le droit de prendre part dans tous les domaines qui touchent à sa vie. Ce droit s'applique tout particulièrement aux décisions prises par les adultes et qui concernent directement l'enfant. Justement parce que la participation des enfants et des jeunes n'est toujours pas mise en pratique dans tous les domaines, il est impératif de s'attaquer à cette thématique de manière insistante. Dans ce sens, j'adresse mes cordiaux remerciements à toutes les personnes qui ont fourni une contribution au présent rapport. J'en suis persuadée, nous devons continuer de faire tout notre possible pour faire progresser la réalisation des droits de l'enfant pour chaque enfant et au quotidien et pour mettre en œuvre ce à quoi nous nous sommes engagés en adoptant la Convention des droits de l'enfant. En-semble, le Gouvernement, l'économie, la société et chacun-e d'entre nous, nous pouvons faire de la Suisse un lieu de vie meilleur pour les enfants et garantir que leur voix soit entendue.

Yvonne Feri

présidente du Conseil de fondation de Protection de l'enfance Suisse, conseillère nationale

Table des matières

Contexte : pour quelles raisons, pourquoi, dans quel but ?	6
Examen de la mise en œuvre des droits de l'enfant : le processus de présentation des rapports	7
Résultats : les enfants et les jeunes s'expriment de bon droit	10
Opinion et participation	10
Egalité des chances et lutte contre la discrimination	14
Protection face à la violence	16
Sphère privée	18
Famille et assistance	19
Enfants et jeunes en situation de handicap	21
Santé	22
Environnement	24
Pauvreté et sécurité sociale	25
Education	26
Jeu et loisirs	27
Migration et asile	29
Education aux droits de l'enfant – les enfants connaissent-ils leurs droits ?	31
Les enfants et les jeunes donnent un retour sur le rapport	32
Et maintenant ? De l'expression de l'opinion à la véritable influence exercée	34
Le making of	36
Remerciements	51
Références bibliographiques	52



Conférence des enfants 2020

Contexte : pour quelles raisons, pourquoi, dans quel but ?

Les enfants et les jeunes suisses ont enfin leur mot à dire

Depuis plus de 20 ans, en Suisse aussi, les enfants et les jeunes sont porteurs-ses de droits contraignants dans les domaines de la protection, de l'encouragement et de la participation. Pour la première fois depuis l'adhésion de la Suisse à la Convention des droits de l'enfant, les voix des enfants et des jeunes sont directement intégrées dans le processus de présentation des rapports et peuvent donc atteindre le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Le présent rapport est le fruit d'une collaboration qui a impliqué des enfants et des jeunes de toute la Suisse et qui s'est déroulée dans différents contextes. Il reflète donc le point de

vue du groupe cible sur la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse. La matière première du rapport a été élaborée par des enfants et des jeunes dans le cadre d'ateliers, de classes d'école, de parlements des jeunes et des enfants ainsi que d'autres activités extrascolaires adressées aux enfants et aux jeunes, mais aussi dans des centres pour requérants d'asile et dans un atelier pour les enfants qui ne vivent pas dans leur famille d'origine. Cette matière a ensuite été synthétisée par le Réseau suisse des droits de l'enfant pour produire le présent rapport.

Participants-es

Au total, ce sont 424 enfants et jeunes âgés de 5 à 21 ans qui ont participé ou contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation du rapport, certains dans un rôle actif et d'autres dans le cadre d'une démarche plus large de type «caisse de résonance». Chaque enfant et jeune a participé de manière volontaire et de sa propre initiative aux ateliers. Les différents supports de participation sont décrits en détail à la fin du document.

Un aspect à prendre en considération est le fait qu'un bon nombre des enfants et des jeunes impliqués manifestaient déjà un intérêt particulier et disposaient de connaissances supérieures à la moyenne en ce qui concerne les droits de l'enfant¹. Afin de contrebalancer cette réalité, des résultats issus de sondages représentatifs ont été utilisés en complément aux résultats issus des diverses structures participatives.

A qui s'adresse ce rapport ?

Ce rapport s'adresse à toutes les personnes qui prennent au sérieux les préoccupations des enfants et des jeunes et qui s'engagent pour les soutenir. Concrètement, il est rédigé dans le but d'être présenté au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, composé de 18 experts-es indépendants-es issus-es des différentes régions

du monde². Le Comité des droits de l'enfant surveille, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre des droits de l'enfant et adresse des recommandations aux Etats en ce qui concerne la meilleure interprétation possible de la Convention des droits de l'enfant et les domaines où des améliorations sont possibles.

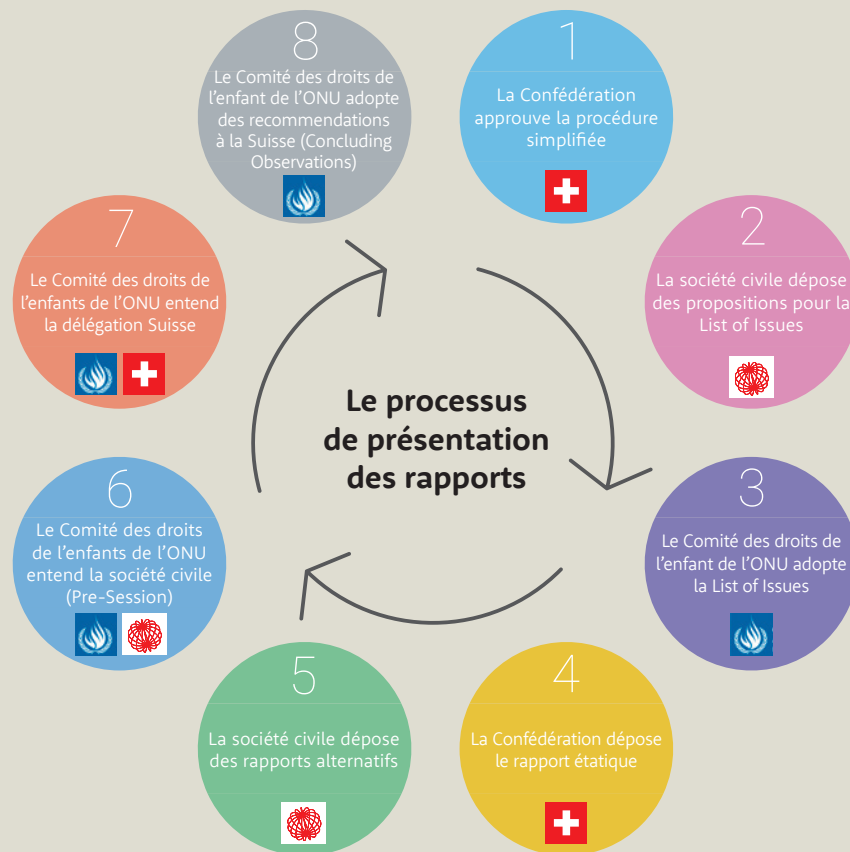
Examen de la mise en oeuvre des droits de l'enfant : le processus de présentation des rapports

Avec la ratification de la Convention des droits de l'enfant, la mise en œuvre des droits n'est pas automatiquement garantie pour tous les enfants. C'est la raison pour laquelle un processus d'examen régulier de cette mise en œuvre est important. Il s'agit du **cycle de rapport CRC**. Dans une première étape, le Comité des droits de l'enfant invite la société civile à soumettre des informations sur les problèmes les plus importants dans la situation actuelle. Les enfants et les jeunes ont été impliqués dans cette étape pour la première fois en 2019 (voir encadré La contribution des enfants et des jeunes à la « List of Issues prior to reporting »)³.

que ce rapport étatique soit complété par la perspective de la société civile, c'est-à-dire les organisations actives dans le domaine des droits de l'enfant ainsi que les enfants et jeunes eux-mêmes. En Suisse, un **rapport des ONG** est réalisé par le Réseau suisse des droits de l'enfant avec la collaboration de plus de 50 autres organisations. Sur la base du rapport du Conseil fédéral, de celui des ONG et dès cette année aussi d'un **rapport des enfants et des jeunes**, les parties prenantes sont ensuite auditionnées par le Comité des droits de l'enfant à Genève.

L'étape suivante consiste en une prise de position du Conseil fédéral sur les thèmes les plus urgents dans le cadre du **rapport étatique**. Il y présente la situation en matière de mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse. Le Comité des droits de l'enfant demande ensuite

Finallement, le Comité des droits de l'enfant fera des **recommandations** adressées à la Suisse pour la suite de la mise en œuvre des droits de l'enfant. Ces recommandations forment les **Concluding Observations**.



La contribution des enfants et des jeunes à la «List of Issues prior to reporting» (projet pilote 2019)

En 2019, le Réseau suisse des droits de l'enfant a permis à des enfants et des jeunes, dans le cadre d'un projet pilote, de donner leur point de vue dans le cadre du choix des thèmes importants conduisant à l'établissement de la «List of Issue prior to reporting» (LOIPR). Le projet s'est basé sur les résultats du travail de certaines structures existantes comme la Session des jeunes ou la Conférence nationale des enfants. Ainsi, des participants-es d'âges, d'origines et de milieux socio-économiques différents ont pu prendre part à la démarche (uniquement en Suisse allemande pour la phase pilote cependant).

La discussion a montré que les enfants et les jeunes souhaitent être impliqués davantage dans tous les domaines qui les concernent, que ce soit leur participation au sein de la famille, à l'école, dans la commune ou de manière générale dans les décisions politiques. Ils aimeraient faire entendre leur voix et être pris au sérieux par les adultes. Ils précisent aussi qu'une condition préalable à cette participation est d'être informés au sujet de leurs droits, d'une manière complète et adaptée à leur âge.

Les problématiques soulevées par les enfants et les jeunes en Suisse concernent leur environnement de vie et leurs expériences personnelles.

La sensibilité des enfants et des jeunes pour les enjeux et défis sociaux plus généraux mérite d'être relevée. Ils insistent notamment sur la nécessité d'agir en matière de protection de l'environnement, mais aussi sur l'encouragement de la tolérance, de l'échange et de l'apprentissage interculturel.



Un groupe de travail de la Commission des jeunes du canton de Vaud a réalisé un court-métrage sur la mise en œuvre des droits de l'enfant
[Lien vers le film](#)

Résultats : les enfants et les jeunes s'expriment de bon droit

A première vue, la Suisse fait bonne figure si on la compare avec d'autres pays en matière de mise en œuvre des droits de l'enfant : un Etat de droit, riche et doté de systèmes fonctionnels dans les domaines de l'éducation, du social et de la santé. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que ce n'est pas valable pour tous les enfants et les jeunes en Suisse. Il existe aussi ici de nombreux enfants qui grandissent dans des conditions de vie difficiles

et les droits de l'enfant ne sont pas toujours garantis. La mise en œuvre des droits de l'enfant doit donc être contrôlée, aussi dans le pays riche qu'est la Suisse.

Les pages qui suivent donnent un aperçu des sujets, préoccupations et demandes en lien avec les droits de l'enfant que les participants-es au projet de rapport des enfants et des jeunes ont choisi de mettre en avant⁴.



Opinion et participation

En Suisse, la société démocratique se fonde entre autres sur le principe de la participation des citoyennes et citoyens, autant au niveau

politique que dans les questions qui touchent aux loisirs. Les Suisses ont leur mot à dire et leur rôle à jouer, que ce soit dans leur commune de domicile, au niveau du canton ou celui de la Confédération, mais aussi au sein du club de

foot ou du centre d'animation du quartier. Tandis que, dans le domaine de la politique, l'âge limite pour être impliqué est fixé à 18 ans

dans la quasi-totalité du pays⁵, les enfants ont un droit relativement étendu, défini par la Convention des droits de l'enfant, de prendre part aux décisions qui les concernent. Les enfants et les jeunes doivent jouir de l'égalité des droits en ce qui concerne leur participation au sein de la société et doivent être impliqués dans la création de leur environnement de vie. Mais tout ceci implique que des adultes soient là, qui rendent possible la participation des enfants et des jeunes et qui prennent leurs préoccupations au sérieux.

Le droit de participer et de voir son opinion prise en considération est central dans la Convention des droits de l'enfant où il apparaît dans plusieurs passages. C'est notamment le



Les jeunes ont de bonnes idées. Ils doivent impérativement être impliqués dans les affaires qui les concernent directement.

(Etienne, 16 ans)



cas dans la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, de la liberté d'opinion et d'information et de la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Pour les enfants et les jeunes qui ont pris part à l'élaboration du présent rapport, ce droit à avoir sa propre opinion et à prendre part aux décisions représente aussi une préoccupation centrale. Il s'agit à la fois du droit le mieux connu des enfants et des jeunes et de celui sur lequel ont eu lieu le plus de débats. Parmi les espaces de participation connus des enfants et des jeunes et qu'ils trouvent utiles, il y a notamment, dans le domaine politique et social, les parlements des enfants et des jeunes, les conseils d'élèves et la participation au sein d'associations. Dans le cadre de leur cercle amical ou familial, la majorité des enfants et jeunes impliqués dans le projet estiment qu'ils sont pris au sérieux et que leur opinion compte. La situation est différente dans le contexte scolaire: seule la moitié des enfants et des jeunes ont le sentiment de pouvoir prendre part aux décisions dans le cadre de l'école. En matière de politique, seulement un enfant sur cinq a le sentiment que son avis est pris au sérieux.

Le droit de participer a une importance particulière dans le cas des enfants qui ne vivent pas dans leur famille d'origine. Lorsque ces enfants témoignent de leurs expériences avec

l'APEA⁶, ils trouvent que celle-ci est plus souvent à l'écoute des parents que des enfants. Une fille a par exemple fait l'expérience d'être forcée, contre sa volonté, à entretenir le contact avec sa famille d'origine. Il s'agit de situations problématiques qui constituent même des atteintes à plusieurs droits de l'enfant.

Où sont TES possibilités de participation?

Le droit de participer commence dès le plus jeune âge: par exemple lorsqu'il s'agit de donner son avis sur l'organisation du temps libre ou dans la définition des règles de comportement au sein de la famille ou de l'école. Mais les enfants et les jeunes aimeraient aussi qu'on reconnaisse leur droit de participer aux choix liés aux contenus scolaires et à la conception des programmes des médias (internet, TV et radio). Les enfants qui ont pris part au présent rapport et qui vivent dans un foyer ont abordé, dans le cadre d'un atelier spécifique, les règles sévères en vigueur dans le contexte institutionnel, en particulier par rapport à la répartition stricte des tâches quotidiennes et aux règles d'utilisation des médias.



Nous voulons aussi être plus impliqués dans la politique.

(Lars, 11 ans)



Les enfants et les jeunes demandent:

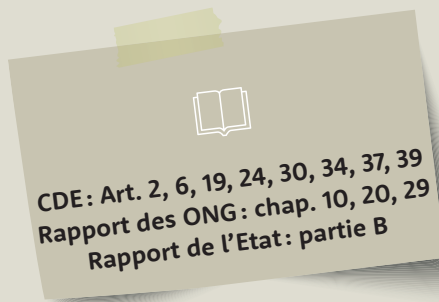
- Dans toutes les communes, les mineurs devraient avoir la possibilité de s'impliquer dans les activités politiques grâce à la création d'interventions ou de motions des jeunes⁷.
- Des parlements des jeunes doivent être introduits dans tous les cantons.
- Le droit de vote doit être accordé dès 16 ans.
- Le corps enseignant doit être mieux sensibilisé aux droits de l'enfant.
- Un conseil de classe doit être introduit dans les écoles. La participation des élèves (aussi au niveau du choix des contenus) doit être accrue grâce à des moyens adaptés.
- Les enfants qui ne vivent pas dans leur famille d'origine doivent avoir le droit de participer lorsqu'il s'agit de décider chez qui ils vivent.
- Les enfants doivent être informés de manière sincère et transparente sur les règlements de visite avec leurs parents, afin qu'ils puissent comprendre les décisions des autorités et y adhérer.

pin 16 Jahre
 darffods
 nsjdn
 alte vnd
 integration
 machen

nicht

Les enfants et les jeunes de l'atelier qui habitent dans des centres d'hébergement pour requérants d'asile nous présentent leurs déclarations : « J'ai 16 ans et je n'ai pas le droit de faire l'année d'intégration. Je veux aller à l'école comme mes amis du même âge. J'ai eu une réponse négative. »

Ich möchte
Wie meine gleichaltrigen
Freunde zur
Schule gehen
um meine
Freizeit



Egalité des chances et lutte contre la discrimination

La discrimination inquiète de nombreux-ses jeunes en Suisse. On parle de discrimination lorsque des personnes sont moins bien traitées que d'autres sur la base, par exemple, de la couleur de leur peau, de leur origine, de leur

orientation sexuelle, de leur langue, leur culture ou leur religion, ou encore de leur corps. La discrimination peut aussi se manifester sous la forme du harcèlement (voir à ce sujet aussi le chapitre « [Protection](#)

[face à la violence](#) »). L'égalité des chances signifie que tous les enfants et les jeunes doivent avoir les mêmes chances d'accéder à une vie saine et heureuse, indépendamment de qui ils sont, d'où ils viennent, de qui sont leurs parents ou de leur niveau de vie.

En matière de discrimination, les enfants et les jeunes en Suisse voient un grand potentiel d'amélioration, en particulier dans les domaines de la religion ou de l'orientation sexuelle. Les enfants ayant participé à l'atelier pour les enfants placés ou adoptés ont témoigné d'un certain nombre d'expériences en matière de discrimination. Ils ont été exposés à des moqueries et des actes de méchanceté de la part d'autres enfants à l'école.

Les enfants qui se trouvent dans une procédure d'asile sont particulièrement touchés par la discrimination et l'inégalité des chances. L'accès aux offres de l'école obligatoire ne leur est pas toujours garanti. Ils connaissent souvent

des interruptions et des changements scolaires en lien avec les transferts des centres fédéraux pour requérants d'asile vers les cantons et les communes.

Où as-TU déjà fait l'expérience de la discrimination?

Au niveau cantonal, les enfants sont en partie scolarisés de manière séparée, au lieu d'être rapidement intégrés dans l'école ordinaire avec les autres enfants. En particulier les enfants et les jeunes dont la demande d'asile a été rejetée (réponse négative) sont de plus en plus souvent scolarisés séparément ou ne disposent plus du droit à l'éducation ou à

l'apprentissage une fois qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. C'est une préoccupation majeure exprimée par les enfants et les jeunes des ateliers dans les centres pour requérants d'asile. Ils-elles souhaitent fréquenter la « vraie »

école et pas seulement celle qui est intégrée au centre. Ils-elles souhaitent avoir des contacts avec des enfants ou des jeunes du même âge et aimeraient apprendre la langue rapidement. Indépendamment de leur statut de séjour, ils-elles aimeraient avoir la possibilité de prendre part à des programmes de formation, même au-delà de l'âge de 16 ans.



Les enfants doivent tous être traités de manière égale.

(Lena, 10 ans)



La Suisse est un pays très cher. Tous les habitants n'ont pas accès à tout.

(Salomé, 15 ans)



Les enfants et les jeunes demandent :

- Tous les enfants en Suisse doivent être traités de manière égale et doivent bénéficier d'encouragements correspondant à leurs besoins.
- L'opportunité de suivre une scolarité ou une formation, ou de participer à la vie sociale ne doit pas dépendre du statut de séjour des enfants et des jeunes. Les jeunes de plus de 16 ans ayant reçu une réponse négative à leur demande d'asile doivent aussi avoir accès à la formation.



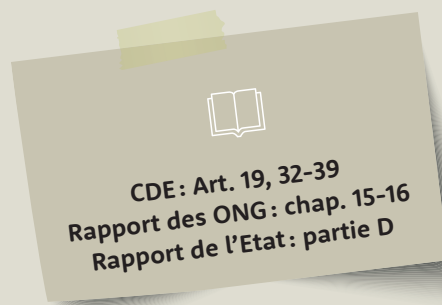
“

J'aimerais aller à l'école comme les amis qui ont le même âge que moi. J'ai reçu une réponse négative, j'ai 16 ans et ne peux pas suivre l'année d'intégration.

(Arwin, 16 Ans)

”





Protection face à la violence

Les enfants ne devraient pas faire l'expérience de la violence: ni à la maison, ni à l'école, ni en ligne. Il existe, dans la Convention des droits de l'enfant, plusieurs articles qui contraignent les Etats signataires de prendre des mesures pour protéger les enfants face à la violence ou à la négligence.

Quel est TON avis sur la violence dans l'éducation?

Chaque année, environ 2 à 3.3% de tous les enfants vivant en Suisse entrent en contact avec une organisation spécialisée à cause d'une mise en danger du bien de l'enfant (p. ex. les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ou les groupes de protection des enfants au sein des hôpitaux). Les menaces les plus courantes auxquelles sont exposés les mineurs sont les mauvais traitements physiques et la

négligence⁸. Chaque année, 1500 enfants sont pris en charge et traités dans les unités d'urgence des hôpitaux pour des cas de maltraitance⁹. Un nombre encore bien plus grand d'enfants est concerné par les punitions corporelles: une étude montre que la

moitié de tous les enfants en Suisse font, dans leur éducation, l'expérience de la violence corporelle ou psychique^{10/11}.

En 2012, une large étude sur la violence sexuelle contre des mineurs en Suisse a révélé des résultats étonnants: contrairement à ce que l'on croit souvent, dans la majorité des cas, les acteurs-rices des abus sexuels ne sont pas des adultes de l'entourage familial, mais des proches du même âge. Les chiffres à ce sujet permettent de dégager une image très claire: dans près de la moitié des cas (42%), les jeunes sont confrontés-es à la violence sexuelle dans le cadre de leur première relation amoureuse avec un-e partenaire du même âge. Dans 39% des cas, les agresseurs sont issus du cercle d'amis et dans 9% des cas seulement, il s'agit d'une personne adulte issue de l'entourage familial¹².



Les gens restent discrets en Suisse. On ne parle pas de la violence dans l'éducation, elle a lieu loin des regards.

(Sara, 18 ans)



Les adultes extérieurs à la famille ferment les yeux et n'interviennent pas pour aider les enfants, pourtant ils sont conscients de l'urgence.

(Giada, 15 ans)



Ces circonstances se vérifient aussi dans les ateliers réalisés: de nombreux-ses participants-es ont déjà observé de la violence dans l'éducation, mais les mots leur manquaient pour en parler. Ils-elles sentent qu'un grand tabou existe à ce sujet en Suisse. Les jeunes identifient les problèmes avant tout dans les domaines suivants: violence en ligne (cyber-harcèlement), violence psychologique et harcèlement, violence sexuelle et chantage. La problématique du harcèlement et de cyber-harcèlement préoccupe de nombreux enfants et jeunes et a été discutée dans plusieurs ateliers.



Les parents sont alcooliques, ce qui les rend agressifs. Les enfants ont peur et font donc ce que leurs parents demandent.

(Samantha, 14 Ans)



L'étude PISA 2018 a elle aussi montré que le harcèlement était un problème quotidien en Suisse: aucun autre pays européen ne présente un taux aussi élevé que la Suisse d'enfants qui subissent du harcèlement¹³. Les discussions au sein des groupes d'enfants et de jeunes montrent qu'ils-elles rencontrent des difficultés, en tant que victimes ou témoins de violences, lorsqu'il s'agit de parler ouvertement de situations concrètes de violence. Ils-elles sont aussi souvent confrontés-es à un manque de compétences pratiques de la part des enseignants-es, en particulier face au harcèlement. Afin qu'un débat ouvert puisse avoir lieu, le tabou autour du sujet doit être déconstruit et le public doit

être sensibilisé. Si les enfants et les jeunes sont pris au sérieux, ils-elles seront aussi plus confiants-es lorsqu'ils-elles veulent parler de leurs expériences.

Le droit à la protection face à la violence a une importance particulière pour les enfants et les jeunes qui ont été victimes ou sont encore victimes de violences. Certains enfants qui ne vivent pas au sein de leur famille d'origine ont vécu des situations où les autorités ont reconnu trop tard certains enjeux urgents ou ne les ont pas pris au sérieux. Ces enfants vivent donc pendant une très longue période dans une situation difficile et ne bénéficient pas de la protection dont ils auraient besoin.

Les enfants et les jeunes demandent :

- Le tabou autour de la violence doit être déconstruit afin que les enfants et les jeunes puissent mieux s'exprimer sur les expériences qu'ils-elles ont vécues, en particulier en ce qui concerne la violence sexuelle entre jeunes du même âge.
- Mettre fin au cyber-harcèlement. Les fournisseurs de réseaux sociaux doivent assumer leurs responsabilités pour éviter les contenus blessants.
- L'APEA doit effectuer des visites non-annoncées dans les cas de soupçons de menaces contre le bien de l'enfant par les parents.





CDE: Art. 16
Rapport des ONG: -
Rapport de l'Etat: -

Sphère privée

Les enfants et les jeunes ont le droit à la sphère privée. Ceci signifie qu'ils ont le droit de se reposer et que personne ne peut lire ou prendre leurs affaires personnelles sans y être autorisé. Le fait de consulter les discussions d'une autre

personne sur un téléphone portable sans lui en faire la demande ou de fouiller dans ses effets personnels est aussi considéré comme une violation de la sphère privée. Le droit à la sphère privée signifie aussi que les pa-

rents et les frères et sœurs doivent frapper et demander avant d'entrer dans la chambre ou dans la salle de bain. Les enfants et les jeunes sont aussi confrontés à la publication involontaire de photos et de vidéos d'eux sur les réseaux sociaux ou sur internet. Même si très souvent, il n'y a pas d'intentions mauvaises derrière ces publications de la part des parents, d'amis-es ou de camarades, ça peut être désagréable pour les personnes concernées.

Les enfants et les jeunes qui ont participé au présent rapport sont très conscients de leur droit à la sphère privée. Fondamentalement, la plupart d'entre eux pensent que le droit à la sphère privée est en grande partie respecté en

Suisse. En revanche ils voient un problème dans le fait que les images et contenus, une fois publiés sur internet, sont presque impossible à retirer.

Dans ce domaine, les enfants et les jeunes souhaitent que les fournisseurs d'applications ou de réseaux sociaux assument davantage de responsabilité et effacent de manière conséquente les images si on leur en fait la demande.

Est-ce que TES parents frappent à la porte avant d'entrer dans TA chambre?

La situation est très différente pour les enfants qui sont hébergés dans un centre pour requérants d'asile. Pour beaucoup, l'espace restreint constitue un problème. Les enfants concernés souhaitent vivre dans un appartement avec leur famille, au lieu de partager une seule pièce ou deux. Les mineurs non accompagnés, eux, souhaitent avoir une chambre individuelle où ils-elles peuvent se retirer, plutôt que de partager une chambre avec d'autres jeunes inconnus-es.



Nous sommes sept personnes à vivre dans la même pièce dans le centre pour requérants d'asile. Je ne dispose pas d'une sphère privée.

(Zeynep, 17-ans)



Nous sommes loin de ce que l'on pourrait appeler une vie privée. Tout est si difficile.

(Milad, 17 ans)



Les enfants et les jeunes demandent:

- Les fournisseurs d'applications et de réseaux sociaux doivent davantage assumer leur responsabilité et s'assurer que les contenus peuvent être supprimés rapidement. Ceci permettrait de mieux combattre le cyber-harcèlement, entre autres.
- Le processus pour loger les familles de requérants d'asile dans des appartements doit être accéléré.
- Les familles dans les centres pour requérants d'asile doivent avoir le droit de disposer de plusieurs chambres et les mineurs migrants doivent pouvoir disposer de chambres individuelles.

CDE: Art. 5, 9-12, 20-21, 25, 27
 Rapport des ONG: chap. 14, 17-18
 Rapport de l'Etat: partie E

Famille et assistance

Les enfants et les jeunes ont le droit de grandir dans un cadre qui offre de la sécurité et des soins. En Suisse, sept enfants sur dix grandissent chez leurs parents. 15% des enfants ne vivent qu'avec un-e de leurs parents. Pour diverses raisons, certains enfants ne vivent pas dans leurs familles d'origine. Ça peut être le cas parce que leurs parents ne sont plus en vie ou parce qu'ils ne sont pas en mesure de s'occuper assez bien de leurs enfants. Ces enfants ou ces jeunes grandissent dans des familles d'accueil ou des foyers pour enfants et pour jeunes. Il existe une pluralité de configurations familiales et de modes de vie pour les enfants. Une constante reste cependant que les enfants et les jeunes doivent bénéficier d'une prise en charge adaptée à leurs besoins. Les familles ou autres lieux d'accueil ont la responsabilité d'assurer des conditions pour leur bon développement. L'Etat, lui, doit soutenir les parents et les représentants légaux dans leur responsabilité, par exemple grâce à des prestations de consultation parents-enfants ou de conseil en éducation.

Que signifie la famille pour TOI?

Un sondage représentatif auprès d'enfants entre 8 et 12 ans montre que quatre enfants sur cinq sont très satisfaits des personnes avec qui ils-elles vivent. Moins de 2% ne se sentent pas à l'aise avec les personnes qui composent leur environnement familial. Le sondage révèle aussi que la quasi-totalité des enfants de 10 et 12 ans se sentent en sécurité et obtiennent de l'aide de la part de leur famille en cas de problèmes¹⁴.

Les enfants et les jeunes impliqués dans la réalisation du présent rapport connaissent bien leurs droits à la famille et à l'assistance, en particulier dans les cas de séparation des parents. Ces droits deviennent particulièrement importants pour les enfants migrants: la famille représente un enjeu spécialement crucial dans le cas des mineurs migrants non accompagnés. Leur famille leur manque et ils se font du souci pour elle. Ils-elles aimeraient avoir le droit de rendre visite aux membres de leur famille qui se trouvent dans d'autres pays, ou souhaitent, dans certains cas, pouvoir faire venir des membres de leur famille en Suisse. Mais la famille est aussi un sujet central pour les enfants qui sont en exil avec leur famille: souvent, leur famille est éparpillée dans plusieurs pays et il n'existe pas de possibilité de rendre visite aux uns et aux autres.

Le droit à l'assistance et à la famille est central également pour les enfants qui ne vivent pas dans leur famille d'origine. Pour eux-elles, le besoin de se sentir en sécurité physiquement est une préoccupation importante, ainsi que le besoin de proximité.

“

Mon père et ma sœur me manquent. Ils se trouvent en Grèce, tandis que ma mère et moi sommes ici en Suisse

(Ayden, 5 ans)

”

“

Les personnes qui ont migré sans leur famille rencontrent beaucoup de problèmes. Ils-elles ont de la peine à se concentrer à l'école.

(Karim, 17 ans)

”

**Les enfants et les jeunes demandent:**

- Lorsque les parents se séparent, les enfants et les jeunes doivent avoir le droit de continuer de vivre au même endroit, afin que leur entourage (scolaire et amical) reste le même.
- Indépendamment de leur statut de séjour, les enfants et les jeunes migrants-es doivent avoir la possibilité de rendre visite à leur famille dans leur pays d'origine ou à des membres de la famille dans d'autres pays.
- Les enfants et les jeunes migrants-es doivent avoir la possibilité de regrouper leur famille en Suisse, indépendamment du statut de séjour ou de la procédure de leurs parents.
- Le droit au regroupement familial doit être étendu pour englober aussi les parents, frères et sœurs des enfants et des jeunes, en particulier mineurs, qui sont en Suisse sans accompagnement.
- Les enfants et les jeunes qui vivent dans des foyers doivent aussi jouir du droit à la proximité corporelle et à la sécurité grâce à leurs personnes de référence adultes.





CDE: Art. 23
Rapport des ONG: chap. 20
Rapport de l'Etat: partie G

Enfants et jeunes en situation de handicap

En Suisse, 8'000 enfants et jeunes vivent avec un handicap lourd et 44'000 autres avec un handicap moyen ou léger. Un grand nombre d'entre eux vivent dans leur domicile privé, mais ils sont aussi 4'650 à résider dans des institutions¹⁵. Les enfants et les jeunes en situation de handicap ont un droit à des soins particuliers, ainsi qu'à une éducation et une formation adaptées, afin qu'ils-elles puissent

sures qui les concernent continuent de faire partie des fondements généraux de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Mais cette politique de l'enfance et de la jeunesse ne comporte pas de point fort spécifique consacré à l'égalité des chances des enfants en situation de handicap. Des mesures spécifiques existent surtout dans le domaine de l'intégration scolaire. Ces dernières années, on a surtout assisté à une prise en considération renforcée des besoins des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les structures scolaires ordinaires..



Les prestations sociales minimales sont garanties en Suisse. Mais on est livré à soi-même quand il s'agit de trouver de l'aide au quotidien.

(Pascal, 17 ans)



prendre part à la vie de leur collectivité de manière active et autodéterminée. Bien que des améliorations aient été réalisées en Suisse au cours de ces dernières années, toutes les personnes en situation de handicap ne profitent pas encore d'une égalité des chances en ce qui concerne des conditions de vie équitables et autodéterminées. Il n'existe toujours pas de stratégie nationale pour l'égalité des chances des enfants en situation de handicap. Les me-

Est-ce que TU connais des enfants ou des jeunes en situation de handicap?

Pour les enfants et les jeunes impliqués dans la réalisation de ce rapport, les droits des enfants en situation de handicap sont peu présents dans leur quotidien. Ces droits n'ont donc fait l'objet de discussions qu'en marge des ateliers. En revanche, les mineurs qui ont un lien étroit avec des personnes en situation de handicap sont très conscients de cette problématique: ils-elles voient un net potentiel d'amélioration et estiment qu'à l'heure actuelle en Suisse, les enfants et les jeunes handicapés sont encore loin de pouvoir participer de manière équitable à la vie sociale.



Les enfants et les jeunes demandent:

- Davantage de moyens et de soutien doivent être mis en œuvre dans l'école ordinaire pour les enfants en situation de handicap.



CDE : Art. 6, 24, 27, 33
 Rapport des ONG : chap. 21-23
 Rapport de l'Etat : partie G

Santé

Tous les enfants et les jeunes ont le droit de bénéficier de soins de santé de qualité et de bonnes conditions de vie afin qu'ils-elles puissent grandir en bonne santé. Ces droits comprennent aussi des choses qui sont heureusement acquises pour la majorité des personnes en Suisse au quotidien, comme de l'eau potable, une alimentation saine et l'accès aux soins de santé de base. Malgré tout, même en Suisse, les enfants n'ont pas tous des chances égales en matière de santé. La pauvreté et le niveau de formation ont, entre autres, une influence sur la santé et sur le degré auquel on est exposé à certains risques pour la santé. Le rapport 2020 sur la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes en Suisse montre que leur niveau de santé est globalement élevé, ce qui est réjouissant. Il existe toutefois des différences notables en fonction de l'âge, du sexe et du statut social des parents, en particulier par rapport aux risques pour la santé¹⁶ : les personnes qui ont un niveau de formation bas fument souvent davantage, les jeunes adultes avec un niveau de formation inférieur à la moyenne jouent

En plus du droit à la santé, la Convention des droits de l'enfant stipule que les enfants et les jeunes doivent être protégés face aux substances addictives. En Suisse, par exemple, il est interdit aux moins de 16 ans de boire de l'alcool. Pour les produits du tabac, la limite d'âge se situe entre 16 et 18 ans, selon les cantons.

De quoi as-TU besoin pour TE sentir en bonne santé?

Les enfants et les jeunes ayant pris part à la réalisation du rapport apprécient la qualité du système de santé en Suisse. Mais la plupart d'entre eux sont aussi conscients du coût élevé de ce système. Ils remarquent surtout des problèmes dans trois domaines : la possibilité de (nouvelles) épidémies, la dépendance et les souffrances psychiques. Les enfants et les jeunes perçoivent une différence de traitement entre les maladies physiques et psychiques. Ils sont particulièrement préoccupés par les maladies psychiques. En matière de dépendances, les jeunes n'évoquent pas seulement l'alcool, le tabac et les drogues illégales, mais aussi les addictions comportementales comme la consommation d'internet et les jeux en ligne. Mais les enfants et les jeunes impliqués disposent eux-mêmes aussi de certaines ressources pour gérer ces risques de dépendance : ils mentionnent tous la possibilité d'en parler avec leurs parents ou d'autres personnes de confiance et connaissent certaines organisations d'aide dans ces domaines.



C'est important que les enfants sachent déjà ce qu'ils peuvent faire pour vivre sainement

(Alexander, 16 ans)



à des jeux en ligne présentant plus de risque et les enfants issus de familles avec un faible niveau de formation font moins d'exercice physique et ont une alimentation moins saine. En termes de maladies psychiques, on remarque aussi que le risque est plus faible chez les personnes avec un niveau de formation supérieur et un meilleur revenu¹⁷.



Les enfants et les jeunes demandent :

- L'aide et le soutien doivent être accrus en faveur des jeunes qui ont des problèmes de dépendance, en particulier aussi dans le domaine des cyberdépendances.
- La déstigmatisation des maladies psychiques s'impose, afin d'aller dans le sens d'une égalité de traitement entre les maladies psychiques et physiques.



CDE : Art. 6
Rapport des ONG : chap. 25
Rapport de l'Etat : partie G

Environnement

Un environnement intact constitue la base pour un développement sain des enfants et des jeunes. Ces dernières années, l'environnement et le changement climatique sont devenus des préoccupations grandissantes chez les jeunes, qui sont de plus en plus nombreux à s'engager afin que la politique prenne ses responsabilités en termes de protection du climat. Car le réchauffement climatique contribue à la multiplication des catastrophes naturelles : les inondations, tempêtes et canicules deviennent plus fréquentes. L'article 6 de la Convention des droits de l'enfant définit l'obligation des Etats d'assurer les conditions pour le bon développement des enfants, ce qui implique donc aussi une politique environnementale durable.

Que fais-TU, pour TA part, en faveur de l'environnement?

L'environnement était aussi une des préoccupations soulevées par les enfants et les jeunes qui ont pris part à la réalisation du rapport. C'est chez les jeunes que s'exprime tout particulièrement la frustration par rapport à des



La Suisse entreprend trop peu dans le domaine du changement climatique. Le changement climatique aura des conséquences sur notre santé. De nouvelles maladies vont apparaître, par exemple.

(Emily, 18 ans)



efforts qu'ils estiment insuffisants, entrepris par la Suisse pour lutter contre le changement climatique. La politique climatique décidée aujourd'hui concernera surtout les enfants et les jeunes d'aujourd'hui et ceux de demain, et ce sont justement eux qui ne peuvent pas participer aux décisions. C'est aussi la cause des manifestations et autres actions qui ont lieu depuis 2019 à travers le monde et aussi en Suisse. Des enfants et des jeunes suisses se sont ralliés au mouvement mondial «Fridays for Future» et sont descendus dans la rue pour demander la protection du climat et la justice climatique.

Les enfants et les jeunes demandent :

- La production de déchets doit être réduite, p. ex. en évitant les emballages superflus.
- Moins de nourriture doit être gaspillée.
- Les produits alimentaires doivent être étiquetés plus clairement, notamment avec des informations sur les modes de production et de transformation.
- Un droit à des conditions de vie favorables au climat doit être instauré. C'est très important pour l'avenir qu'aucun enfant ne souffre des conséquences du changement climatique.



Un groupe de travail de la Commission des jeunes du canton de Vaud a réalisé un court-métrage sur la mise en œuvre des droits de l'enfant. [Lien vers le court-métrage.](#)





CDE: Art. 26
Rapport des ONG: chap. 24
Rapport de l'Etat: partie G

Pauvreté et sécurité sociale

En signant la Convention des droits de l'enfant, un Etat s'engage à offrir à tous les enfants et les jeunes l'accès à la sécurité sociale et à leur garantir le droit à un niveau de vie adapté. Cela signifie que l'Etat doit mettre en œuvre les mesures nécessaires afin que les enfants et les jeunes puissent vivre une vie sûre et digne, même si leur famille se trouve en situation de pauvreté.

Connais-TU quelqu'un qui vit dans la pauvreté?

Même s'il est presque invisible, le phénomène de la pauvreté existe aussi dans le pays riche qu'est la Suisse: 144'000 enfants sont directement concernés par la pauvreté et 291'000 vivent dans le risque de basculer dans la pauvreté. Cela représente un enfant sur huit¹⁸. La pauvreté a des conséquences sur la santé, sur la vie sociale et sur le parcours de formation. Souvent, les familles n'ont pas assez d'argent pour acheter de la nourriture saine, disposer de suffisamment de place pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs dans un endroit adapté ou pour habiter dans un environnement qui permet aux enfants de sortir régulièrement pour jouer. Les hobbies comme le sport, no-

tamment au sein d'un club, sont aussi inaccessibles pour les enfants touchés par la pauvreté. Pour la majorité des enfants et des jeunes ayant participé à l'élaboration du rapport, la pauvreté ne représentait pas une thématique de premier plan. Mais il est important de relever que c'est souvent très difficile ou honteux de parler de sa propre expérience de pauvreté. En particulier dans un pays riche comme la Suisse, les personnes concernées par la pauvreté craignent de subir encore plus d'exclusion sociale s'ils en parlent. Toutefois, les participants-es ont insisté plusieurs fois sur le fait que la Suisse était un pays cher et que l'accès aux offres et à la consommation n'était pas possible pour toutes et tous.

En outre, lors de la session des jeunes, la thématique des conséquences pour les enfants et les jeunes qui dépendent de l'aide sociale ou dont les parents dépendent de l'aide sociale a été abordée. Les participants-es se sont montrés-es critiques face au fait que les apprentis-es doivent automatiquement verser leur salaire à l'agence d'aide sociale. Ceci représente à la fois un obstacle au démarrage de leur vie professionnelle et une discrimination vis-à-vis d'autres jeunes¹⁹.



Les enfants et les jeunes demandent :

- L'accès aux offres de loisirs doit être possible pour tous les enfants, indépendamment des moyens financiers de leur famille.
- Les jeunes qui touchent eux-mêmes de l'aide sociale, ou dont les parents sont au bénéfice de l'aide sociale, doivent dans tous les cas pouvoir garder au moins une partie du salaire qu'ils ont obtenu en travaillant.



CDE: Art. 28 et 29
Rapport des ONG: chap. 26
Rapport de l'Etat: partie H

Education

Les Etats parties de la Convention des droits de l'enfant se sont engagés à proposer à tous les enfants au moins une scolarité de base obligatoire et gratuite. En Suisse, chaque enfant a accès gratuitement à la scolarité. Les résultats de sondages représentatifs montrent que la grande majorité des enfants sont satisfaits, voire très satisfaits de leur éducation scolaire²⁰.

au sein de l'école est aussi souvent abordée. Dans le cadre de la session des jeunes, par exemple, le souhait a été exprimé d'orienter l'école vers des contenus plus axés sur la pratique.

Qu'est-ce qui TE plaît à l'école?

Le droit à l'éducation prend une importance très particulière dans le cas des enfants et des jeunes en exil et/ ou en migration. Ils expriment tous le souhait de pouvoir apprendre beaucoup et de parler la langue du pays afin de pouvoir se construire une vie en Suisse. Pour cela, ils ne souhaitent pas fréquenter uniquement l'école interne à leur centre d'hébergement, mais aussi l'école publique ordinaire, notamment pour nouer des contacts avec d'autres jeunes de leur âge. Ces enfants et jeunes accordent une grande valeur à l'école.



Ce serait une bonne idée d'introduire la politique comme branche scolaire!

(Svenja, 16 ans)



L'éducation et l'école représentent aussi des sujets importants pour les enfants et les jeunes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport. La majorité d'entre eux apprécient l'offre scolaire gratuite à laquelle (presque) tous les enfants ont accès en

Suisse. Sur le fond, ils sont tous d'accord qu'ils apprennent beaucoup de choses importantes à l'école. Cependant, la question de la participation et de l'implication à la prise de décision

Les enfants et les jeunes demandent:

- Les enfants et les jeunes devraient avoir plus de possibilités pour s'impliquer dans les choix de l'école, y compris en ce qui concerne les contenus de l'enseignement.
- Les enfants et les jeunes migrants devraient pouvoir profiter le plus rapidement possible des offres de l'enseignement ordinaire et fréquenter les classes « normales ».
- Les jeunes de plus de 16 ans qui ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile devraient aussi avoir la possibilité de poursuivre leur formation.





CDE: Art. 31
Rapport des ONG: chap. 27
Rapport de l'Etat: partie H

Jeu et loisirs

Les enfants ont le droit aux loisirs, au jeu et à la participation à la vie culturelle et artistique. Ça signifie qu'ils ont la possibilité d'aller sur des places de jeu et qu'ils disposent d'espaces libres consacrés au jeu et à la rencontre où ils ne sont pas dérangés et se sentent en sécurité. Ceci implique aussi du temps libre, c'est-à-dire du temps pendant lequel les enfants et les jeunes peuvent décider eux-mêmes ce qu'ils vont faire ou ne pas faire. Et enfin, cela signifie aussi que les enfants et les jeunes disposent de la possibilité d'exercer des hobbies, de fréquenter des concerts, des spectacles ou aller au cinéma.

Est-ce que TU as assez de temps libre?

Un sondage représentatif révèle que plus de 85% des enfants entre 10 et 12 ans affirment qu'il existe suffisamment d'espaces et de possibilités pour jouer et passer du temps libre dans leur environnement²¹. C'est probablement une des raisons pour lesquelles le droit au jeu et aux loisirs a surtout été mis en avant par les enfants et les jeunes migrants, ainsi que celles et ceux qui ne vivent pas dans leur famille d'origine. Les enfants et les jeunes hébergés dans les centres pour requérants d'asile sou-

haiteraient avoir plus de possibilités pour participer à la vie sociale en dehors du centre. Ces possibilités sont souvent très limitées en raison des petites ressources financières à disposition et de l'emplacement isolé du centre d'hébergement. Les enfants et les jeunes impliqués dans ce rapport sont nombreux à trouver que beaucoup d'offres de loisirs en Suisse sont chères et que les familles ne peuvent pas toutes s'offrir des activités sportives ou des affiliations à des associations.

Le sujet du travail des enfants a été abordé dans un atelier. Les enfants et les jeunes se sont interrogés sur la signification du travail des enfants dans le contexte de la Suisse. Ils ont fait le constat qu'il était souvent difficile de déterminer précisément à partir de quand on avait affaire à du travail d'enfants. Ce qui compte avant tout pour eux, c'est que les enfants soient protégés face aux formes d'exploitation par le travail et qu'ils ne soient pas empêchés d'aller à l'école ou de rester en bonne santé.



Notre centre se trouve au milieu de nulle part et il n'existe pas de transports publics.

(Sarah, sans indications)



Les enfants ont le droit d'être des enfants.

(Alina, 11 ans)





Les enfants et les jeunes demandent :

- Davantage de places de jeu doivent être créées en ville et les enfants doivent être impliqués dans leur conception.
- Les cours de récréation doivent offrir plus de place pour jouer.
- Des offres sportives doivent être disponibles pour tous les enfants, aussi ceux issus de familles pauvres.
- Les enfants et les jeunes qui vivent dans des centres pour requérants d'asile doivent aussi avoir la possibilité de participer à des activités récréatives dans leur région, ce qui n'est pas toujours possible, notamment parce que les centres se situent dans des lieux décentrés.
- Les offres de loisirs doivent aussi être accessibles aux enfants et aux jeunes qui ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile.
- Il devrait être impossible d'importer en Suisse des produits qui ont été fabriqués par des enfants. Des logos de commerce équitable devraient être introduits qui garantissent cela.





CDE : Art. 22
Rapport des ONG : chap. 27
Rapport de l'Etat : partie I

Migration et asile

La Convention des droits de l'enfant contient aussi des droits qui concernent les enfants et les jeunes qui se trouvent en migration ou dans une procédure d'asile. Des millions de personnes à

travers le monde sont contraintes à l'exil. Elles doivent quitter le lieu où elles vivent et fuir à cause d'une guerre ou d'une catastrophe environnementale, parce qu'il n'y a pas de travail ou qu'elles n'ont plus assez à manger. Dans

ce contexte, il arrive aussi que des enfants soient séparés de leur famille ou d'une partie de leur famille. En Suisse aussi, ces enfants vivent dans des centres d'hébergement pour requérants d'asile, avec ou sans leurs parents. En 2019, 45% des demandes d'asile ont été déposées par des mineurs. De ces 6'365 mineurs, 441 étaient des enfants et des jeunes non accompagnés, c'est-à-dire avec aucun de leurs parents²².

A quoi pourrais-TU renoncer si TU étais migrant-e?

La Convention des droits de l'enfant oblige les Etats signataires à assurer une protection particulière à ces personnes et à coopérer avec des organisations qui sont responsables pour la protection et le soutien des enfants migrants.

La question du statut de séjour est centrale pour les enfants et les jeunes concernés par une procédure d'asile en Suisse. Leurs opportunités d'avenir en dépendent, mais aussi une certaine inégalité de traitement. Les jeunes avec un permis F, par exemple, c'est-à-dire les jeunes qui sont admis provisoirement en Suisse, rencontrent des difficultés pour suivre une formation. De plus, en général, ils ont l'interdiction de quitter le pays. Les jeunes qui ont déjà terminé l'école obligatoire ou qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et qui ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile sont privés de participation à la vie sociale et de formation en tant que résidents des centres de retour.



Pourquoi est-ce que je n'obtiens pas de permis B, alors que je n'ai rien vécu de bien ?

(Mahelet, 18 Ans)



Ici il existe des études, des sports et d'autres choses. Vous avez la possibilité de gagner de l'argent et d'améliorer vos vies, déjà pendant vos études. C'est quelque chose de très précieux! Mais résoudre le problème des statuts de séjour est encore plus précieux!

(Akono, 16 ans)





Les enfants et les jeunes demandent :

Dans le domaine de l'asile et de la migration, un grand nombre des demandes formulées par les enfants et les jeunes se rapprochent des autres domaines déjà abordées, en particulier l'égalité des chances, le droit à la sphère privée, le droit à l'éducation, le droit à la famille et aux soins ainsi que le droit au jeu et aux loisirs. Les demandes venant des enfants et des jeunes migrants sont énumérées encore une fois ici, dans un souci de clarté :

- Les chances sur le plan de l'éducation et de la participation à la vie sociale ne doivent pas dépendre du statut de séjour.
- Les jeunes de plus de 16 ans qui ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile doivent aussi pouvoir bénéficier de possibilités de formation.
- Les familles migrantes doivent rapidement être hébergées dans des appartements.
- Dans les centres d'hébergement collectifs et les centres pour requérants d'asile, les familles avec enfants doivent pouvoir disposer de plusieurs chambres et les mineurs migrants doivent disposer d'une chambre individuelle.
- Les enfants et les jeunes migrants doivent avoir la possibilité de rendre visite à leur famille dans leur pays d'origine ou aux membres de leur famille dans d'autres pays, indépendamment de leur statut de séjour.
- Les enfants et les jeunes migrants doivent avoir la possibilité de regrouper leur famille en Suisse, indépendamment du statut de séjour ou de la procédure d'asile des parents.
- Le droit au regroupement familial doit être étendu aux parents et aux frères et sœurs des enfants et des jeunes, en particulier des mineurs qui séjournent en Suisse sans être accompagnés.
- Les enfants et les jeunes doivent pouvoir profiter au plus vite des offres scolaires ordinaires et rejoindre des classes d'école « normales ».
- Les enfants et les jeunes qui vivent dans des centres pour requérants d'asile doivent aussi avoir la possibilité de participer à des activités de loisirs dans leur région. L'accès à ces offres doit être pris en considération lors du choix du lieu d'hébergement.
- La possibilité de prendre part aux activités de loisirs doit rester ouverte aussi pour les enfants et les jeunes qui ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile.



CDE: Art. 42
Rapport des ONG: chap. 26
Rapport de l'Etat: partie H

Education aux droits de l'enfant – les enfants connaissent-ils leurs droits?

Les droits de l'enfant n'ont pas d'utilité si les enfants ne les connaissent pas. C'est pourquoi, la communication autour de ces droits et le fait de les faire connaître auprès des enfants font partie des choses auxquelles s'engagent les Etats signataires de la Convention des droits de l'enfant (art. 42). En Suisse, l'éducation aux droits de l'enfant a entre temps été inscrite dans tous les plans d'études des différentes régions linguistiques en tant que branche transversale et du matériel a été élaboré pour les enseignants-es. Les droits de l'enfant peuvent donc être enseignés d'une manière adaptée aux enfants et aux différents niveaux scolaires²³. Malgré tout, l'éducation aux droits de l'enfant n'est toujours pas ancrée explicitement dans les dispositions légales supérieures de la Suisse, ni dans la Constitution fédérale, ni au niveau des lois scolaires cantonales.

Les enfants et les jeunes en Suisse connaissent-ils leurs droits? Nous avons interrogé les enfants et les jeunes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport:

- La grande majorité des enfants ont déjà entendu parler des droits de l'enfant.
- En revanche, les enfants migrants qui vivent dans un centre pour requérants d'asile en Suisse ne connaissent pour ainsi dire pas les droits de l'enfant.

Les droits que les enfants connaissent le mieux sont le droit à la liberté d'opinion et à la participation, le droit à l'éducation, le droit au jeu et aux loisirs, la protection de la sphère privée et le droit à la protection contre la violence. La discussion avec les enfants et les jeunes a révélé qu'ils sont conscients d'avoir le droit de participer, mais qu'ils ne savent souvent pas exactement ce que signifie ce droit et comment ils peuvent le mettre en pratique.



Les enfants doivent savoir qu'ils ont des droits!

(Selina, 10 ans)



Est-ce que TU connais tes droits?

Est-ce qu'on peut en déduire que presque tous les enfants connaissent les droits de l'enfant en Suisse? Les discussions avec les enfants et les jeunes qui ont participé au présent rapport ne permettent pas de répondre à cette question. En effet, il faut supposer que les enfants et les jeunes qui ont manifesté de l'intérêt pour ces ateliers avaient déjà d'assez bonnes connaissances sur les droits de l'enfant. Selon un sondage représentatif de la Haute école de sciences appliquées de Zürich, en Suisse, moins de la moitié des enfants (âgés de 8 à 12 ans) connaissent les droits de l'enfant ou la Convention des droits de l'enfant²⁴.

Les enfants et les jeunes demandent:

- L'Etat doit s'assurer que tous les enfants connaissent et comprennent bien leurs droits. Une semaine thématique consacrée aux droits de l'enfant pourrait par exemple être instaurée de manière fixe à l'école.



Les enfants et les jeunes donnent un retour sur le rapport

Les premiers résultats relatifs au rapport des enfants et des jeunes sur la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant en Suisse ont été présentés fin 2020 à un groupe d'enfants (âgés de 10-12 ans) et de jeunes (16-18 ans)²⁵. Voici leurs impressions et leurs réflexions :

“

Je trouverais intéressant, en ce qui concerne les demandes dans le domaine du jeu et des loisirs, de parler davantage de l'école, car celle-ci a une influence importante et donc une responsabilité, car elle demande aux enfants de faire des devoirs. Dans l'ensemble, je trouve que le rapport est très réussi et c'est pour moi un pas de plus dans le sens de la participation (politique) des enfants et des jeunes.

”

“

Je trouve que c'est génial que des jeunes aient pu contribuer avec leurs propres textes.

”

“

C'est une bonne chose que ce rapport existe, je trouve, car il n'est pas trop long et donc accessible aux jeunes. J'estime que tous les sujets qui le méritaient ont été abordés et développés. Je trouve que rien ne manque. Les rapports qui seront écrits à l'avenir devraient être construits comme celui-ci et rester plutôt courts.

”

“

Nous appelons de nos vœux un droit à une société qui préserve le climat, car c'est un aspect essentiel de l'avenir et que nous ne voulons pas qu'un enfant souffre des conséquences du changement climatique.

”

“

Je trouve que c'est une bonne chose que cette brochure soit éditée en plusieurs langues!

”

Personnellement, je ne trouve pas pertinente la remarque selon laquelle la violence quotidienne (psychologique) exercée par les parents ou les autorités n'est pas un souci pour les enfants et les jeunes qui ont pris part aux ateliers. Beaucoup d'enfants ou de jeunes qui subissent des violences de la part de leurs parents n'osent pas aborder cette question au sein d'un groupe. Dans mon cercle d'amis et chez beaucoup de proches, la violence exercée par les parents est clairement un problème.

Je trouve que c'est cool qu'il y ait des questions dans ce rapport, je veux dire des questions auxquelles on doit répondre soi-même.

Nous trouvons que ce rapport est vraiment super, il contient beaucoup d'informations intéressantes, il est beau graphiquement et passionnant.

Pour moi c'est essentiel qu'un tel rapport ait été créé, qui fasse entendre notre voix, car cela signifie qu'un groupe représentatif d'enfants et de jeunes a été entendu et nous donne à tous une plateforme d'expression.

Je trouve que le rapport sur les droits de l'enfant est un peu compliqué à comprendre.

J'ajouterais, pour ma part la demande suivante au rapport: les écoles et les institutions devraient disposer de meilleures stratégies, d'une démarche de prévention et d'informations supplémentaires pour faire face au harcèlement. Lorsque j'ai été confronté à une situation concrète de harcèlement à l'école, j'ai appris que la plupart des écoles ne sont pas en mesure d'assumer leurs tâches dans ce domaine.

Ces retours précieux font partie de la démarche de contrôle de qualité. Ils contribuent à garantir que le contenu du rapport soit le plus fidèle possible au travail fourni par les enfants et les jeunes et soutiennent la précision et la concrétisation du texte.



La Session des jeunes 2019. Copyright © Indra_Crittin

Et maintenant? De l'expression de l'opinion à la véritable influence exercée

Le présent rapport sera présenté au printemps 2021 en même temps que le rapport des ONG au Comité des droits de l'enfant de l'ONU à Genève et constitue une contribution à l'analyse de la situation en matière de droits de l'enfant en Suisse. Le Comité des droits de l'enfant auditionnera ensuite la société civile, puis le Gouvernement Suisse (audition de l'Etat) et rédigera finalement des recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse. Ces recommandations seront transmises au Conseil fédéral qui est responsable de mettre en œuvre les améliorations. La boucle sera ainsi bouclée: les voix des enfants et des jeunes ne se seront pas seulement exprimées, elles auront été entendues et font finalement partie des recomman-

datations pour la mise en œuvre concrète des droits de l'enfant en Suisse.

Le rapport montre à quel point c'est important de **prendre les enfants et les jeunes au sérieux dans leur rôle d'experts-es des questions qui les concernent**, en particulier en matière de mise en œuvre de leurs droits. L'élaboration de ce rapport a permis de mettre en lumière les facteurs de réussite ainsi que les défis d'une démarche permettant d'impliquer les enfants dans la réflexion sur leurs propres droits. Ces éléments seront développés et mis à disposition séparément dans un manuel dont le but sera d'encourager la Confédération et les cantons à impliquer plus souvent les enfants et les jeunes dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant.

Les enfants et les jeunes impliqués dans les travaux liés à ce rapport en ont aussi profité directement: d'une part, ces enfants et jeunes sont mieux sensibilisés pour la question des droits de l'enfant et d'autre part ils pourront transmettre les connaissances acquises dans leur entourage (école, amis, loisirs) et devenir ainsi des multiplicateurs dans le domaine des droits de l'enfant. En même temps, ce rapport s'adresse aussi aux enfants et aux jeunes eux-

mêmes et peut servir de base pour une réflexion sur les droits de l'enfant avec d'autres enfants et jeunes (p. ex. dans les écoles).

Enfin, ce rapport doit aussi constituer un point de départ pour une implication plus systématique des enfants et des jeunes à l'avenir dans le processus d'évaluation de la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse ainsi que dans la recherche de solutions aux problèmes dans le domaine des droits de l'enfant.

Manuel pratique pour le travail avec les enfants et les jeunes en milieu ouvert

L'Association faîtière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert AFAJ a développé, pour ce projet, un manuel qui permet de soutenir les animatrices et animateurs dans leur travail sur les droits de l'enfant dans le cadre de leurs structures. Le manuel sensibilise les professionnels de l'animation aux droits de l'enfant et montre comment ces droits peuvent être pris en considération dans leur travail quotidien.

La brochure sera disponible sur [le site web de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse](#) à partir de l'été 2021.



Conférence des enfants 2019

Le making of

La gestion de projet et la rédaction du rapport ont été coordonnées par le bureau du Réseau suisse des droits de l'enfant (RSDE). Un groupe de travail composé de sept organisations membres du RSDE et d'une experte en droits de l'enfant externe ont mené à bien ce projet: le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ, Lobby suisse de l'enfant, l'Association faîtière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert AFAJ²⁶, Pro Juventute, Save the Children Suisse, PACH Enfants placés et adoptés Suisse, ainsi que la Commission de la formation, de l'éducation et de la science du Syndicat des services publics SSP. De plus, la Fondation Village d'enfants Pestalozzi a dirigé les travaux relatifs à la Conférence nationale des enfants. La spécialiste en droits de l'enfant externe a accompagné la démarche et soutenu le projet dans son développement. Elle a également effectué un contrôle de qualité, afin de garantir le rendu le plus fidèle possible au travail des enfants et des jeunes²⁷.

Comment implique-t-on efficacement des enfants et des jeunes dans l'élaboration des rapports sur les droits de l'enfant? L'équipe de projet s'est penchée sur cette question de manière approfondie. Le choix s'est finalement porté sur une démarche très hétérogène visant à prendre en considération la pluralité des environnements de vie des enfants et des jeunes. Les démarches participatives à proprement parler ont été planifiées et réalisées par les organisations partenaires au sein des structures participatives elles-mêmes: dans le cadre de la Conférence nationale des enfants, des activités de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert au niveau communal, des parlements de jeunes, de la Session des jeunes ainsi que dans une classe d'école. Une partie des activités s'est aussi déroulée dans des contextes spécifiques liés à la thématique abordée, comme des centres d'hébergement pour requérants d'asile et un atelier adressé aux enfants et aux jeunes qui ne vivent pas dans leur famille d'origine.

L'invité surprise de la démarche : la pandémie de covid-19

La principale période de mise en œuvre du projet a coïncidé précisément avec la première vague de la pandémie de covid-19 en Suisse et la fermeture de toutes les écoles du pays au printemps 2020. Par conséquent, un certain nombre des ateliers prévus n'ont pas pu avoir lieu, ou pas au moment prévu. Grâce à un engagement conséquent et à une grande flexibilité de la part de tous-tes les participants-es, l'objectif du projet a tout de même pu être atteint: de nouveaux moyens ont été trouvés pour assurer la participation des enfants et des jeunes à l'élaboration du rapport.

Les expériences liées à la pandémie de covid-19 et les restrictions en partie massives qu'elle a provoquées au niveau des droits de l'enfant ne sont pas abordées dans le présent rapport, même si on en sait aujourd'hui de plus en plus sur les conséquences de la pandémie sur l'enfance et la jeunesse de manière générale²⁸. Tout laisse à penser que les enfants et les jeunes ont été largement épargnés, à l'échelle mondiale, par les conséquences de la pandémie sur leur propre santé, mais qu'ils font en revanche partie de celles et ceux qui sont le plus durement touchés par les conséquences sociales et économiques de la crise et qui en subiront les effets à long terme²⁹.

C:



Sie h

Meine Eltern

Uns mo

gefragt!

Sind getrennt. Ich bin

in der woche

bei meiner

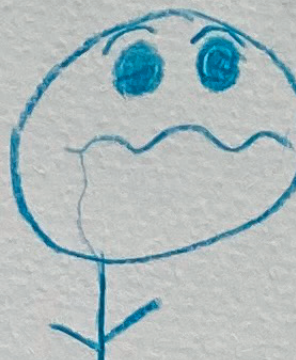
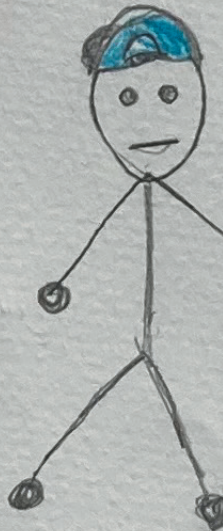
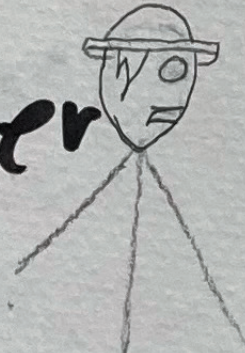
~~meiner~~ Mutter

und in dem

wochenende

bei meinem

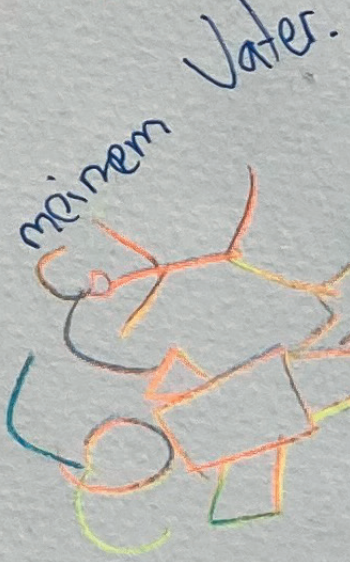
Vater.



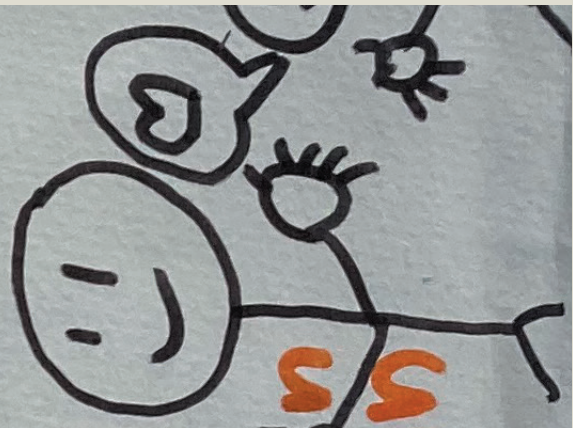
haben
mehrfach



Wenn meine Eltern
sich trennen würden,
ich dort bleiben
der in dieser



Wohnung jetzt wohnen
würde. Denn ich will weiterhin
in diese Schule! 😊 @





Conférence nationale des enfants 2019 et 2020

Porteurs du projet: la Fondation Village d'enfants Pestalozzi, le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) et Lobby suisse de l'enfant

La **Fondation Village d'enfants Pestalozzi** ne fait pas partie des partenaires de projet au sein du groupe de travail pour le rapport des enfants et des jeunes, elle gère cependant la Conférence des enfants. La Fondation Village d'enfants Pestalozzi s'engage en faveur des enfants et des jeunes. Le Village d'enfants, basé à Trogen, est un lieu consacré à l'échange interculturel, où de jeunes personnes d'origines diverses se rencontrent et développent la compréhension mutuelle. En outre, la fondation est active dans douze pays à travers le monde pour faciliter l'accès des enfants défavorisés à l'éducation.

Lobby suisse de l'enfant est une association d'utilité publique dont l'objectif est que les enfants soient considérés comme des partenaires à part entière dans la société et qu'ils prennent part aux décisions. Les préoccupations des enfants et des jeunes doivent être prises en considération. Avec les lobbyistes des enfants, leurs voix sont portées au Palais fédéral à Berne. Lobby suisse de l'enfant base son travail sur la Convention des droits de l'enfant (CDE).

Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) a également soutenu l'atelier. Vous trouverez plus d'informations sur le CSAJ dans

la section consacrée à l'atelier sur les droits de l'enfant, dans le cadre des activités liées à la Session des jeunes (S. 42)

Description de la structure participative :

La **Conférence nationale des enfants** encourage les enfants à développer leurs compétences en matière de droits de l'enfant et de participation à la politique nationale. Elle offre, à des enfants âgés de 10-13 ans, la possibilité d'apprendre à connaître leurs droits et à discuter de leur mise en œuvre en Suisse. Dans le cadre de trois ateliers différents, les enfants élaborent des demandes concrètes à l'attention des politiques. Lors des Conférences des enfants 2018-2020, ils ont contribué à l'élaboration du rapport sur les droits de l'enfant à travers diverses activités autour des droits de l'enfant. Le but de la Conférence des enfants, en plus de la formulation de demandes, est que les enfants deviennent des ambassadeurs-rices des droits de l'enfant et qu'ils puissent informer le reste de leur classe d'école et de leur entourage sur les droits de l'enfant ([plus d'informations](#)).

Période de réalisation du projet:	Novembre 2019 et novembre 2020 (centré sur le projet)
Fréquence (à cocher):	annuel
Lieu:	Village d'enfants Pestalozzi, Trogen La participation est gratuite et volontaire.
Participants-es	
Nombre:	72 enfants
Âge:	10-13 ans
Origine:	Suisse allemande, avec et sans origine migratoire

Possibilités de participation :

Un haut niveau de participation est garanti dans le cadre de la Conférence des enfants. Les enfants ont beaucoup de possibilités de décision et un haut degré de responsabilité dans l'événement. Les méthodes choisies pour la réalisation des ateliers sont diverses et adaptées à leur âge.

- Les sujets des ateliers pour la conférence de l'année suivante sont toujours déterminés par les enfants ;
- Le choix des points forts thématiques au sein des ateliers, ainsi que l'élaboration des demandes à la politique, sont réalisés par les enfants de manière indépendante. Dans le cadre des ateliers, une grande valeur est accordée à la participation, à la formation démocratique des opinions et à l'égalité de traitement des différents points de vue ;
- Les enfants organisent eux-mêmes l'événement de clôture et présentent leurs demandes aux invités et aux politiciens-nes présents-es ;
- Pour autant que les messages des enfants soient conciliables avec les principes des droits de l'enfant, les adultes n'exercent pas d'influence ;
- Les enfants qui y participent développent eux-mêmes les règles de vie en commun pour les trois jours de la conférence.



Atelier «droits de l'enfant» avec des enfants placés et adoptés.

Porteurs du projet: PACH Enfants placés et adoptés Suisse

L'ONG PACH offre des consultations dans les domaines psychologiques, pédagogiques et du travail social, entre autres à l'attention des enfants placés ou adoptés, pour les parents qui placent leur enfant dans un foyer ou qui le font adopter ainsi que pour les parents accueillant un enfant placé ou adopté. PACH organise également des événements permettant d'informer les futurs parents accueillant des enfants placés ou adoptés et réalise des projets de recherche dans le domaine des enfants placés et adoptés. La perspective de l'enfant est toujours placée au centre de son travail: PACH se considère comme responsable pour le bien-être de l'enfant et son intérêt dans les situations de placements. ([plus d'informations](#))

Description de la structure participative:

L'atelier a commencé par une discussion avec les enfants et les jeunes placés ou adoptés, pour savoir lesquels des droits de l'enfant leur étaient déjà connus. A l'aide d'un [film de Clip&Klar](#), ils ont pu se pencher de manière plus approfondie sur les cinq droits de l'enfant suivants: le droit à la non-discrimination, la protection des enfants qui ne vivent pas dans leur famille, la séparation par rapport aux parents, le droit à la vie et l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans une seconde partie, les participants-es ont travaillé par petits groupes sur la question des droits de l'enfant qui ne sont pas respectés dans leur vie de tous les jours.

Période de réalisation du projet:	juin 2020
Fréquence (à cocher):	événement unique
Lieu:	Zürich
Autres:	La participation était gratuite et volontaire.

Participants-es

Nombre:	5 enfants (4 enfants vivant dans un foyer et 1 enfant issu d'une famille d'accueil)
Âge:	10-15 ans
Origine:	Suisse allemande, avec et sans origine migratoire

Possibilités de participation:

Les enfants ont eu la possibilité de participer à la discussion avec leurs propres idées, expériences et réflexions.



Atelier sur les droits de l'enfant dans le cadre des activités liées à la Session des jeunes

Porteurs du projet :

Le **Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ** est reconnu en tant que faîtière des organisations de jeunesse. Il s'engage avec et pour ses 53 organisations membres en faveur de meilleures conditions cadre pour les enfants et les jeunes et porte leur voix auprès de la collectivité. En tant que centre de compétence pour l'encouragement de la jeunesse et la participation des jeunes, il se tient à disposition des divers acteurs du travail de jeunesse en tant qu'organe de conseil et d'interlocuteur compétent.

La Session des jeunes est le plus grand parmi les projets de longue durée du CSAJ et a lieu régulièrement depuis 1991. Chaque année, elle offre l'opportunité à 200 jeunes venus de toute la Suisse d'entrer dans la peau des politiques pendant 4 jours et de représenter les préoccupations de la jeunesse. Tous-tes les jeunes intéressés-es entre 14 et 21 ans peuvent s'inscrire, indépendamment de la langue, de leur parcours de formation ou de leur appartenance partisane. Les places disponibles à la

Session des jeunes sont attribuées dans un processus de sélection qui vise à atteindre la meilleure représentativité possible de la jeunesse en Suisse. L'événement offre aux jeunes un accès à la participation et une expérience de la politique suisse, indépendamment de leurs expériences passées dans en matière de politique.

Description de la structure participative :

Le CSAJ a proposé un atelier sur les droits de l'enfant dans le programme autour de la Session des jeunes. Mais les droits de l'enfant ont également constitué un des huit sujets phares choisis par les participants-es pour la Session des jeunes elle-même. Lors de l'atelier, les jeunes ont défini eux-mêmes les thématiques qui leur paraissaient les plus pertinentes au sein de la Convention des droits de l'enfant. Après une évaluation commune du niveau de connaissances sur les droits de l'enfant, les participants-es ont poursuivi le travail en se divisant en groupes thématiques.

Période de réalisation du projet : 7-10 novembre 2019 (atelier : 7 novembre)

Fréquence (à cocher) : annuel

Lieu : Politforum Käfigturm et Palais fédéral, Berne

Participants-es

Nombre : 18 participants-es mineurs-es et 2 majeurs-es à l'atelier, 200 enfants et jeunes au total à la Session des jeunes

Âge : 14 – 18 ans à l'atelier (14-21 ans à la Session des jeunes)

Origine : Toute la Suisse, avec et sans origine migratoire

Possibilités de participation :

- Les jeunes ont défini eux-mêmes les thématiques qui leur paraissaient les plus pertinentes pour l'atelier et ont élaboré leurs demandes à la politique de manière indépendante. Les ateliers ont été préparés et animés par des jeunes adultes, anciens-nes participants-es à la Session des jeunes.



Ateliers dans des centres d'hébergement cantonaux pour requérants d'asile et des structures d'accueil de MNA

Porteurs du projet :

Save the Children Suisse s'engage, en tant que membre d'une organisation de défense des droits de l'enfant active à l'échelle mondiale, en faveur du respect des droits de l'enfant, avec une attention particulière pour le droit à la vie et au développement, à l'éducation et à la protection face à la violence. Dans ses projets en Suisse, Save the Children s'engage pour le respect des droits de enfants et des jeunes migrants dans le domaine de l'asile, en particulier en ce qui concerne leur droit à une éducation formelle et non-formelle, à la participation à la vie culturelle et à la santé. L'organisation s'engage également, pour tous les enfants et les jeunes de Suisse, en faveur du droit à la protection face à la violence et l'interdiction des punitions corporelles.

Description de la structure participative :

Les ateliers s'adressaient spécifiquement aux enfants et aux jeunes migrants hébergés dans des centres cantonaux d'hébergement collectif. Il s'agit autant d'enfants et de jeunes accompagnés, au moins par un seul de leurs parents, que de mineurs non accompagnés (mineurs migrants non accompagnés MNA). En règle générale, du point de vue de leur statut de séjour, il s'agissait d'enfants et de jeunes admis provisoirement, certains d'entre eux avaient reçu une réponse négative à leur demande d'asile et vivaient, au moment de l'atelier dans des centres de retour.

Période de réalisation du projet :	Juin à septembre 2020
Fréquence (à cocher) :	événement unique
Lieu :	Centres cantonaux pour requérants d'asile dans 4 cantons
Participants-es	
Nombre :	45 enfants et jeunes (12 MNA et 33 enfants et jeunes accompagnés d'un parent au moins)
Âge :	5-18 ans
Origine :	Divers pays d'origine (entre autres Syrie, Irak, Afghanistan, Erythrée, Sri Lanka, Mali, Iran)

Possibilités de participation :

En raison des connaissances très limitées de l'allemand chez les enfants et les jeunes, mais également parce que les visites à répétition n'étaient pas possibles dans les centres, la participation a été limitée à la réalisation d'un seul atelier par groupe. Dans le cadre de ces ateliers, les enfants ont pu exprimer leur propre point de vue, leur vécu et leurs demandes. Les enfants et les jeunes n'ont pas pu être impliqués dans la suite du travail, au-delà de l'atelier, entre autres parce que certains-es d'entre eux-elles ont été transférés dans d'autres centres ou logements.



Projet scolaire dans une classe primaire

Porteurs du projet :

La **Commission de la formation, de l'éducation et de la science du SSP (Syndicat des services publics)** s'engage en faveur d'une éducation de qualité, de l'égalité des chances et de l'intégration. La commission se compose de professionnels-les de l'enseignement et de l'éducation à divers niveaux du système de formation, de l'école enfantine jusqu'à l'université. Dans son travail, la commission met l'accent entre autres sur l'intégration et la formation interculturelle, l'école à journée continue, l'enseignement de la langue et le droit à l'éducation.

Description de la structure participative :

Les élèves d'une classe primaire se sont penchés sur la Convention des droits de l'enfant, sur son histoire, sa mise en œuvre et la présentation des rapports à l'ONU. Dans une seconde partie, ils ont contribué à l'analyse de la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant et approfondi la réflexion sur certains droits choisis.

Période de réalisation du projet : Août à septembre 2020 (projet scolaire sur 4 semaines)
Fréquence (à cocher) : événement unique
Lieu : Ecole primaire Zürich

En raison de la pandémie de covid-19, le projet n'a pu être mis en œuvre que dans une classe.

Participants-es

Nombre : 27 élèves (une classe primaire)
Âge : 9-13 ans
Origine : Suisse, avec ou sans origine migratoire

Possibilités de participation :

- Les élèves ont déterminé eux-mêmes quels droits de l'enfant seraient approfondis.
- Ils-elles ont élaboré des demandes concrètes au sujet des droits choisis.
- Les participants-es ont défini eux-elles-mêmes les règles selon lesquelles la classe allait effectuer la démarche collective.



Commission des jeunes du canton de Vaud (et parlement des jeunes du canton de Zurich)

Porteurs du projet:

En tant que plus grande organisation pour les enfants et les jeunes en Suisse, la **fondation Pro Juventute** s'engage en faveur de la participation des enfants et des jeunes en tant que membres à part entière de la société et de leur possibilité de contribuer à façonner leur environnement. Pro Juventute a donc demandé à la **Commission des jeunes du canton de Vaud** ainsi qu'au Parlement des jeunes du canton de Zürich de collaborer au projet d'évaluation de la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse.

La collaboration avec le Parlement des jeunes du canton de Zürich a malheureusement dû être annulée, car la pandémie de covid-19 a rendu impossible le rassemblement. Les indications ci-dessous se rapportent donc à la Commission des jeunes du canton de Vaud.

Description de la structure participative:

La **Commission des jeunes du canton de Vaud** a esquissé des points forts thématiques pour le rapport sur les droits de l'enfant dans le cadre de deux réunions et selon la démarche du brainstorming. Ensuite, un groupe de travail de la Commission des jeunes s'est penché de manière plus approfondie sur ces thématiques et a réalisé un clip vidéo sur la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant en Suisse. Les participants-es ont choisis eux-mêmes les différentes étapes et l'orientation du travail.

Tous-tes les membres de la Commission des jeunes du canton de Vaud avaient la possibilité de participer au projet. Les participants-es étaient des élèves, gymnasiens-nes, étudiants-es ou apprentis-es.

Période de réalisation du projet: début: mars 2020

Fréquence (à cocher): permanent (env. mensuel)

Lieu: Lausanne

Participants-es

Nombre: 9 participants-es actifs-ves (dont 4 mineurs-es)
25 membres passifs-ves (Plenum de la Commission des jeunes)

Âge: 16-19 ans

Origine: Canton de Vaud, avec ou sans origines migratoires

Possibilités de participation:

- Conception des réunions du groupe de travail et des ateliers
- Choix des points forts thématiques
- Décision sur la méthode pour aborder les thématiques ainsi que la retranscription
- Conception, mise en scène et tournage du clip sur les droits de l'enfant



La Chasse aux Droits (Jeunesse de la Côte, Peseux)

Porteurs du projet :

L'**Association faîtière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert** contribue au soutien, au positionnement, à la représentation et à la mise en réseau du travail de l'enfance et de la jeunesse en milieu ouvert. Ce secteur du travail de l'enfance et de la jeunesse constitue un domaine important de l'éducation extrascolaire. Il accompagne les enfants, les jeunes et les jeunes adultes et contribue à leur soutien et à leur promotion. Le projet participatif a été réalisé par l'équipe d'animateurs-rices du centre d'animation «**Jeunesse de la Côte**» à Peseux.

Description de la structure participative :

L'équipe d'animation a préparé les ateliers, auxquels les jeunes ont pu prendre part sur une base volontaire. Dans une lettre qu'ils ont préparée et rédigée eux-mêmes, les jeunes ont exprimé comment ils se positionnent en termes de droits de l'enfant et dans quelle mesure ils estiment que ces droits sont respectés.

Période de réalisation du projet : 9 septembre 2020

Fréquence (à cocher) : événement unique

Lieu : Peseux, canton de Neuchâtel

Participants-es

Nombre : 8 jeunes ont pris part activement à l'atelier, 20 jeunes ont participé, par la suite, aux discussions informelles sur les droits de l'enfant

Âge : 13 à 15 ans

Origine : Jeunes avec ou sans origines migratoires habitant dans la région.

Divers : Toutes les offres de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert sont facilement accessibles. La participation est toujours gratuite et volontaire.

Possibilités de participation :

- Participation à la création d'une image autour des droits de l'enfant
- Positionnement personnel au sein de l'image, où chacun-e se situe par rapport à ses droits en tant qu'enfant / jeune.



Sondage sur les droits de l'enfant grâce à une story sur Instagram (animation jeunesse Flawil)

Porteurs du projet:

L'Association faîtière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert contribue au soutien, au positionnement, à la représentation et à la mise en réseau du travail de l'enfance et de la jeunesse en milieu ouvert. Ce secteur du travail de l'enfance et de la jeunesse constitue un domaine important de l'éducation extrascolaire. Il accompagne les enfants, les jeunes et les jeunes adultes et contribue à leur soutien et à leur promotion. La structure participative a été mise en place par l'animation jeunesse de la commune de Flawil avec le soutien de l'Association faîtière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert.

Description de la structure participative:

En février et mars 2020, quatre jeunes ont créé un premier groupe de travail et ont mené la réflexion, avec l'équipe d'animation, sur l'approche qu'ils aimeraient faire des droits de l'enfant. Initialement, leur idée était de faire connaître les droits de l'enfant auprès des jeunes à travers des stories sur Instagram. En raison du confinement suite à la pandémie de covid-19, ce groupe n'a cependant pas pu exister.

Après les vacances d'été, l'animation jeunesse de Flawil a pris un nouvel élan. Un jeune de 15 a répondu à l'appel des animateurs-rices et a donc créé et posté les stories en collaboration avec l'équipe d'animation. A partir de là, environ 30 enfants et jeunes ont participé à la discussion en ligne. L'évaluation des résultats issus des stories sur Instagram a également été faite par le jeune de 15 ans.

Période de réalisation du projet: Septembre 2020
Fréquence (à cocher): événement unique
Lieu: Flawil

Participants-es

Nombre: Préparation au sein d'un groupe de travail de 4 personnes. Un jeune impliqué activement dans la préparation et la création des stories Instagram. 25 à 30 jeunes impliqués dans les stories, plus de 100 jeunes ayant vu les stories.
Âge: 13 à 17 ans.
Origine: Jeunes issus de la migration (en majorité) ou non, habitant dans la région.

Divers: Toutes les offres de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert sont facilement accessibles. La participation est toujours gratuite et volontaire.

Possibilités de participation:

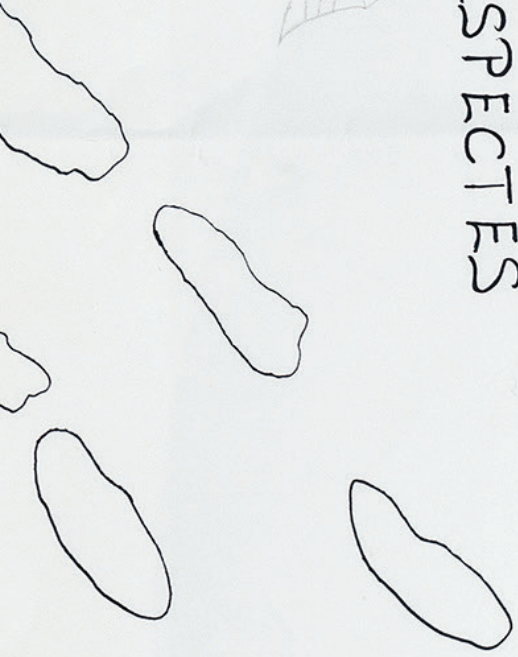
Le jeune a conçu, réalisé et évalué les stories Instagram en collaboration avec les animateurs-rices.

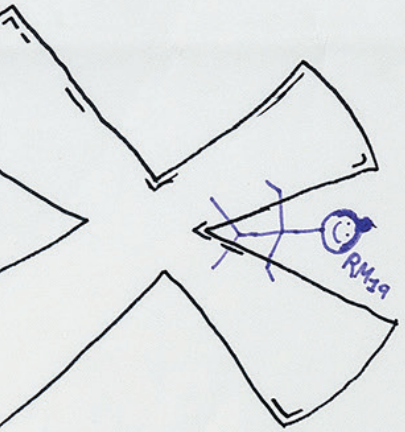
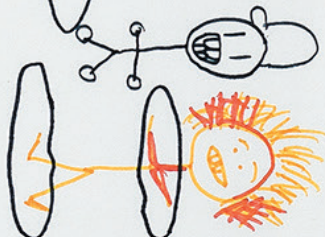
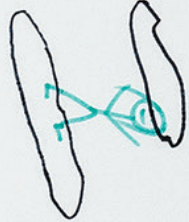
- Participation à la réflexion et au développement de l'idée du projet
- Réalisation des stories Instagram (avec la participation des animateurs-rices)
- Evaluation des stories Instagram



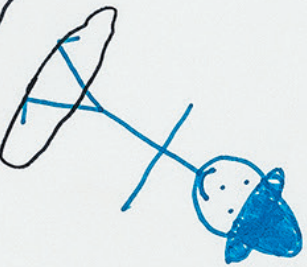
UN PEU RESPECTÉS

MES DROITS NE SONT
PAS RESPECTÉS





MES DROITS
SONT PRIS EN
COMPTER





Mach dich stark für deine Meinung!

Remerciements

Pour une fois, dans le cas de ce premier rapport des enfants et des jeunes en Suisse, les remerciements ne s'adressent pas en premier lieu aux donateurs ou à l'équipe du projet, mais aux nombreux enfants et jeunes qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre et selon leurs moyens, au contenu du rapport.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé aux discussions, qui s'engagent pour faire entendre les préoccupations des enfants et des jeunes et qui ont donné leur avis de diverses manières sur les différentes versions de ce rapport.

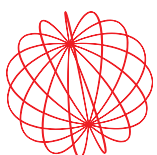
Merci !

Références bibliographiques

- Averdijk, Margrit et. al. (2013): [Recommandations pour la réduction de la violence sexuelle entre adolescents: Une contribution de spécialistes.](#)
- Office fédéral de la santé publique (2018): [Egalité des chances et santé.](#)
- Office fédéral de la statistique: [Enfants et handicap](#) (2017).
- Caritas Suisse (2020): [La pauvreté des enfants en Suisse.](#)
- Consortium PISA.ch (2019): PISA 2018: [Les élèves de Suisse en comparaison internationale.](#) Berne et Genève: SEFRI/CDIP et consortium PISA.ch.
- Lundy Laura (2007): «[Voice is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child](#)». British Educational Research Journal 33:6.
- Réseau suisse des droits de l'enfant (2019): [La parole aux enfants et aux jeunes sur la « List of Issues prior to reporting» à l'attention du Comité des droits de l'enfant](#)
- Schöbi, Holmer, Rapicault und Schöbi (2020): [Bestrafungsverhalten von Eltern in der Schweiz.](#) Institut für Familienforschung Universität Fribourg.
- Pédiatrie Suisse (2020): [Statistique nationale 2019 de la maltraitance des enfants.](#)
- Observatoire suisse de la santé (2018): [La santé en Suisse – Enfants, adolescents et jeunes adultes \(Rapport national sur la santé 2020\)](#)
- Secrétariat d'Etat aux migrations (2019): [Statistique en matière d'asile](#) ; [Statistiques RMNA.](#)
- Tausenfreund, Tim et. al. (2020): [Children's Worlds National Report Switzerland.](#) ZAHW.
- UBS Optimus Foundation (2018): [Mauvais traitements envers les enfants en Suisse: Formes, assistance, implications pour la pratique et le politique.](#)
- UN Committee on the Rights of the Child (2014): [Working methods for the participation of children in the reporting process of the Committee on the Rights of the Child.](#)
- UNICEF (2018): [Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant - Version condensée par UNICEF](#)

Endnoten

- 1 Font exception les offres du travail de l'enfance et de la jeunesse en milieu ouvert ainsi que l'atelier avec des enfants qui ne vivent pas dans leur famille d'origine. Dans ces deux cas, les discussions se sont déroulées dans des groupes préexistants et hétérogènes.
- 2 Comité de droits de l'enfant de l'ONU : <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/CRCIntro.aspx>
- 3 Voir encadré sur le projet préliminaire 2019, p. 7, Lien vers le rapport qui en a résulté: https://www.netzwerk-kinderrechte.ch/resources/190701_RSDR_La-parole-aux-enfants-et-aux-jeunes-LOIPR-CDE.pdf
- 4 Les citations des enfants et des jeunes retranscrites dans ce rapport ont été anonymisées et des prénoms d'emprunt utilisés. L'âge et le genre des enfants correspondent à la réalité.
- 5 Le canton de Glaris fait exception depuis qu'il a abaissé l'âge de vote et d'éligibilité à 16 ans.
- 6 APEA : autorités de protection de l'enfant et de l'adulte en Suisse
- 7 Si les jeunes récoltent un certain nombre de signatures pour un objet qui les intéresse, leur demande peut être transmis à l'exécutif communal et être traitée par ce dernier comme une intervention parlementaire, c'est-à-dire que la commune produira une réponse. Les jeunes sont libres du point de vue du choix des objets et des délais. Leur nationalité n'a pas d'importance. Si le législatif communal approuve la motion, celle-ci prend même un caractère contraignant. Exemples : [Thun](#), [Burgdorf](#), [Uster](#), [Berne](#).
- 8 UBS Optimus Foundation (2018) : [Mauvais traitements envers les enfants en Suisse : Formes, assistance, implications pour la pratique et le politique](#).
- 9 Pédiatrie Suisse (2020) : [Statistique nationale 2019 de la maltraitance des enfants](#).
- 10 Schöbi, Holmer, Rapicault et Schöbi (2020): [Bestrafungsverhalten von Eltern in der Schweiz](#). Institut für Familienforschung Universität Fribourg.
- 11 En Suisse, les punitions corporelles ne sont pas considérées, par le Tribunal fédéral, comme condamnables sur le plan pénal si elles ne dépassent pas un certain degré accepté par la société. D'autres pays ont introduit une interdiction explicite de la violence dans l'éducation (p. ex. Suède, Allemagne, France).
- 12 Averdijk, Margrit et. al. (2013) : [Recommandations pour la réduction de la violence sexuelle entre adolescents : Une contribution de spécialistes](#).
- 13 Consortium PISA.ch (2019): PISA 2018 : [Les élèves de Suisse en comparaison internationale](#). Berne et Genève : SEFRI/CDIP et consortium PISA.ch.
- 14 Tausenfreund, Tim et. al. (2020): [Children's Worlds National Report Switzerland](#). ZAHW.
- 15 [Office fédéral de la statistique : Enfants et handicap](#) (2017).
- 16 Observatoire suisse de la santé (2018): [La santé en Suisse – Enfants, adolescents et jeunes adultes \(Rapport national sur la santé 2020\)](#)
- 17 Office fédéral de la santé publique (2018): [Egalité des chances et santé](#).
- 18 Caritas Suisse (2020): [La pauvreté des enfants en Suisse](#)
- 19 La Session des jeunes 2019 a adressé une demande pour un changement de pratique dans ce domaine à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).
- 20 Tausenfreund, Tim et. al. (2020): [Children's Worlds National Report Switzerland](#). ZAHW.
- 21 Tausenfreund, Tim et. al. (2020): [Children's Worlds National Report Switzerland](#). ZAHW.
- 22 Secrétariat d'Etat aux migrations (2019): [Statistiques RMNA](#), chiffres Save the Children Suisse (2019), sur la base des statistiques de l'asile du Secrétariat d'Etat aux migrations (2019).
- 23 [Documentation de Education 21](#); [Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant - Version condensée](#), mise à disposition par UNICEF Suisse) ; [La Convention des droits de l'enfant – Expliquée aux enfants](#) (UNICEF). (Version imprimée disponible au prix de CHF 6.00 chez UNICEF Suisse)
- 24 Tausenfreund, Tim et. al. (2020): [Children's Worlds National Report Switzerland](#). ZAHW
- 25 Ce groupe se compose de participants-es à la Conférence nationale des enfants 2020 et d'anciens-nes participants-es à la Session des jeunes 2019.
- 26 L'Association faitière pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse
- 27 Tout au long du projet, les recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU concernant la participation des enfants et des jeunes au processus de rédaction des rapports de l'ONU ont occupé une place centrale. Comité des droits de l'enfant de l'ONU (2014) : [Working methods for the participation of children in the reporting process of the Committee on the Rights of the Child](#). Le Réseau suisse des droits de l'enfant les a mises à la disposition des partenaires du projet sous la forme d'un guide. Ce document a servi d'orientation pour les responsables de la mise en œuvre du projet et a facilité la comparaison des résultats avec un catalogue d'exemples de problèmes liés aux droits de l'enfant.
- 28 Caviezel Schmitz S. und Krüger P. (2020) (en allemand): [Kinderleben zu Corona Zeiten Erste Befunde zum Befinden und Verhalten von Kindern in der Schweiz während der Pandemie](#).
- 29 UN (2020): [Policy Brief The Impact of Covid-19 on Children](#).



Réseau suisse des droits de l'enfant

c/o polsan AG
Effingerstrasse 2
3011 Berne
031 508 36 14
info@netzwerk-kinderrechte.ch